

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2757

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Teraanga comité de jumelage Brugeas, le Donjon, Saint Yorre pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de préservation de la ressource en eau au Sénégal - Abrogation de la délibération n° 2011-2530 du Conseil du 17 octobre 2011**

service : **Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur Ferraro**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brailard, Broliquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

**Absents excusés :** M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Frih (pouvoir à M. Brailard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

**Absents non excusés :** Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

**Séance publique du 13 février 2012****Délibération n° 2012-2757**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Teraanga comité de jumelage Brugeas, le Donjon, Saint Yorre pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de préservation de la ressource en eau au Sénégal - Abrogation de la délibération n° 2011-2530 du Conseil du 17 octobre 2011**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet du millénaire des Nations unies, en 2000, de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

L'association Teraanga comité de jumelage de Brugheas, le Donjon et Saint Yorre dans l'Allier, créé en juin 2000, a pour objectif de coopérer avec la Commune de Nguekokh au Sénégal pour permettre un échange entre les populations et contribuer à un développement solidaire.

La ville de Nguekokh est située à 70 kilomètres au sud de Dakar, près de la côte et compte plus de 20 000 habitants. Une étude réalisée en 2002 a montré que dans tous les quartiers, le problème majeur évoqué par la population était l'accès à l'eau. En effet, seulement 2 000 à 3 000 personnes ont accès à l'eau et, la plupart du temps, la pression est si faible que seules les habitations situées à proximité du château d'eau et dans les points bas sont desservies.

Ainsi, afin d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour cette population, l'association a souhaité réhabiliter le réseau d'eau potable existant et mettre en place un réseau d'assainissement dans un des quatre quartiers de la commune. Ce projet important est réalisé en 2 phases, une première phase vient d'être réalisée en 2010 et a permis de rénover la totalité du réseau principal d'eau potable et la moitié des réseaux secondaires et tertiaires. La seconde phase du projet faisant l'objet de cette délibération consiste à poursuivre la rénovation du réseau d'eau potable (réseaux secondaire et tertiaire) et à assainir un quartier de la ville (fosses toutes eaux).

La première phase de ce projet a été subventionnée par le Fonds eau à hauteur de 80 000 €. Les rapports remis par l'Association au cours de cette première phase ont donné entière satisfaction.

La deuxième phase du projet a déjà fait l'objet d'une délibération n° 2011-2530 du Conseil du 17 octobre 2011. Mais, faute de cofinancements obtenus, l'Association a décidé de réduire le périmètre de son projet (diminution du linéaire de réseaux à réaliser). Les montants du budget et l'objet du projet ayant changé, il est proposé au Conseil d'abroger la délibération n° 2011-2530 du 17 octobre 2011. Un projet redimensionné en fonction des cofinancements acquis a donc été redéposé et il fait l'objet de la présente délibération. La deuxième

phase du projet a été réévaluée à un total de 292 995 € au lieu de 399 883 € initialement prévu et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 65 000 €.

Lors de sa séance du 16 septembre 2011, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 40 000 €, Veolia eau apportant 25 000 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 20 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'abrogation de la délibération n° 2011-2530 du Conseil du 17 octobre 2011,

b) - le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de préservation de la ressource en eau au Sénégal,

c) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 40 000 €, au titre de l'année 2012, à l'association Teraanga Comité de jumelage Brugeas, le Donjon, Saint Yorre dont le siège est situé Mairie de Brugeas à Brugeas (03700),

d) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Teraanga Comité de jumelage Brugeas, le Donjon, Saint Yorre définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

##### **2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement d'un montant de 20 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

**3° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 674 2 - opération n° 1P02O2197.

**4° - La recette** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.**